

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1849

Artikel: L'alignement de la Suisse "souveraine" : il y a un an, la Suisse devenait membre de l'espace Schengen
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La pression fiscale, indicateur de la vigueur démocratique

Relevé par «*Alternatives économiques*» dans la «*Revue française des finances publiques*»

Revue de presse (13 décembre 2009)

Un titre en forme de provocation? Oui, si l'on adhère au dogme de l'amaigrissement financier des collectivités publiques et si l'on croit aux bienfaits de la concurrence fiscale. Oui, si l'on mesure la liberté à l'aune du revenu individuel disponible. Non, si l'on veut bien tenir compte des faits. Un exercice pratiqué par deux chercheurs français.

Dans un article paru dans le dernier numéro de la *Revue française des finances publiques*, André Barilari et Thomas Brand montrent, chiffres à l'appui, que le paradoxe n'est qu'apparent: le niveau des prélèvements obligatoires (données du Fonds monétaire international) et la

vigueur démocratique d'un Etat (données de *Freedom House*) sont fortement corrélés. Plus la part de la fiscalité dans le PIB est importante, plus un pays est démocratique. Les pays dont le poids de la fiscalité est relativement faible, inférieur à 12-15% du PIB, sont souvent des dictatures. Ceux dont la fiscalité est plus importante – jusqu'à 25% du PIB – sont semi-démocratiques. Alors que les pays où la fiscalité pèse au moins 28% du PIB sont presque toujours démocratiques. La corrélation est confirmée si l'on prend en compte l'indice de développement humain du Programme des Nations unies pour le développement.

Les auteurs notent que l'impôt ne matérialise pas seulement la présence de l'Etat. Il témoigne aussi de l'existence d'un système social qui permet à l'individu d'exister.

A partir de ces corrélations, les chercheurs ne se risquent pas à définir un optimum fiscal. Mais au-delà d'un certain seuil, le risque de dépenses improductives croît. Par contre la concurrence fiscale effrénée à laquelle se livrent les collectivités publiques pour appâter les bons contribuables met en péril les tâches de l'Etat – sécurité, justice, développement et cohésion sociale. Et les éloigne de la norme démocratique.

L'alignement de la Suisse «souveraine»

Il y a un an, la Suisse devenait membre de l'espace Schengen

Jean-Daniel Delley (14 décembre 2009)

Deux semaines après la votation populaire, l'interdiction des minarets fait encore l'actualité médiatique. Et les souverainistes n'en finissent pas de se réjouir de cette décision. Par contre le premier anniversaire de l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen est évoqué avec beaucoup plus de discrétion.

Il n'y a d'ailleurs pas de quoi pavoiser. En effet notre pays

est contraint d'adapter en permanence sa législation au droit européen car l'accord est dit évolutif, sans pour autant participer à l'élaboration de ce dernier. En une année, Bruxelles a édicté pas moins de 96 règles dans ce domaine. La plupart sont d'ordre technique. Mais d'autres présentent une importance politique certaine.

Ainsi une directive de l'Union limite à 18 mois la détention d'étrangers en situation illégale

en vue de leur expulsion, alors qu'en 2006 la Suisse a étendu cette durée de 12 à 24 mois. Nous devons nous adapter d'ici janvier 2011. Notre législation sur les armes ne correspond pas aux standards européens: en particulier seuls les jeunes tireurs pourront à l'avenir disposer d'une arme sans détenir un permis. Si la Suisse peut refuser l'octroi d'un visa Schengen à des personnes particulières, comme elle l'a fait à l'encontre de certains

ressortissants libyens, elle doit pas contre s'aligner sur la politique européenne à l'égard d'Etats tiers. Dès le 19 décembre, les ressortissants de la Macédoine, du Monténégro et de la Serbie disposant d'un passeport biométrique pourront entrer en Suisse sans visa.

L'accord de Schengen évolue constamment et nous sommes contraints de suivre, certes en participant aux discussions de son comité, mais sans droit de vote. En cas de refus de notre part, notre adhésion deviendrait caduque. Auquel cas les Etats-membres – l'Union européenne, moins le

Royaume-Uni et l'Irlande, plus la Norvège et l'Islande – nous traiteraient comme un corps étranger au centre de l'Europe. Avec tous les inconvénients pour la mobilité des résidents suisses et des étrangers désireux de se rendre dans notre pays.

A quand la révolution verte?

Prix du lait ou revenu paysan ne doivent pas occulter la question de la conformité de l'agriculture moderne avec un développement durable

Jean-Daniel Delley (8 décembre 2009)

Le prix du lait et le projet d'accord de libre-échange avec l'Union européenne monopolisent l'actualité. A moins d'un franc le litre, Uniterre, l'organisation agricole la plus remuante, voit pointer le crépuscule de la production laitière. Quand à l'Union suisse des paysans, elle rejette catégoriquement tout accord agricole avec Bruxelles, sans même en connaître le futur contenu.

On peut comprendre les inquiétudes du monde rural dont les conditions de production ont connu de profonds bouleversements ces dernières années. Les prix garantis ont fait place aux paiements directs liés à des prestations écologiques. Aux restrictions à l'importation, qui protégeaient la production indigène, se sont substitués des droits de douane, en conformité aux règles de l'OMC. Lesquels droits ont été progressivement abaissés, tout comme le soutien aux prix. Enfin la suppression du contingentement laitier a conduit à une surproduction et

à une chute des prix (DP 1821). Pourtant une menace bien plus grave se profile et qui n'est pas propre à l'agriculture helvétique. La production agricole moderne se fonde sur une consommation intensive de facteurs – eau, pétrole et engrais – non renouvelables et la destruction des sols arables. A terme, ce pillage ne peut se poursuivre sans mettre en péril les bases même de l'agriculture.

La Constitution fédérale (art. 104) impose à l'agriculture une production durable qui doit contribuer tout à la fois à la sécurité alimentaire, à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage et à l'occupation décentralisée du territoire. Dans son message concernant l'évolution de la politique agricole 2011, le Conseil fédéral présente une première évaluation. En matière écologique, certains résultats (p.21 ss.) sont encourageants: les intrants phosphorés et phytosanitaires sont en baisse et les surfaces de compensation écologique en forte hausse. Par

contre la consommation d'énergie reste stable et l'on n'observe aucune substitution d'énergie fossile. Les terres arables continuent de diminuer et les pertes enregistrées sont définitives à cause de l'imperméabilisation des sols (constructions, infrastructures). Pas de données par contre sur l'évolution de la consommation d'eau et la pollution aquatique, tout comme sur l'appauvrissement des sols.

La Constitution stipule également que la production agricole doit répondre aux exigences du marché. Plus d'écologie certes, mais aussi plus de marché et de compétitivité. A terme on voit difficilement comment ce mariage pourra évoluer de manière harmonieuse. Ainsi, pour assurer sa compétitivité, la production animale recourt à des importations de fourrage en hausse. Le marché commande. Alors que le cheptel bovin compte plusieurs dizaines de milliers de têtes superflues en regard de la demande de lait. Le marché